

Sobriété foncière : lancement du portail national France Foncier+



© philippe Devanne

Le Cerema et la Banque des territoires lancent le portail national France Foncier+ afin de rendre conciliable la réindustrialisation des territoires et la sobriété foncière. En lien avec la volonté du Gouvernement de « libérer » du foncier pour les acteurs économiques, ce portail se veut collaboratif et actualisé pour lister le foncier disponible au sein des intercommunalités.

Ce référencement s'adresse en priorité aux industriels qui cherchent à s'implanter, le portail leur permettant une mise en relation directe avec les acteurs locaux du développement économique. « *Il permet, d'une part, d'accélérer les démarches d'implantation des entreprises, nationales comme internationales, en quête de terrains, et, d'autre part, d'outiller les collectivités dans la maîtrise, la gestion et la valorisation de leur foncier économique disponible* », argumentent les deux institutions.

L'idée est de mettre en avant les sites déjà disponibles pour éviter d'artificialiser des zones naturelles ou agricoles, surtout à l'heure où l'objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) prévoit une enveloppe de foncier limité. Et ce, alors que le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, aurait aimé exonérer systématiquement tous les projets industriels des contraintes liées à cette politique.

Plus de 600 sites sont aujourd'hui répertoriés dans France Foncier+. « *L'animation et la collecte des nouvelles données se poursuivent* », précisent le Cerema et la Banque des territoires.



Florence Roussel, journaliste

Directrice de la rédaction et rédactrice en Chef d'Actu-Environnement